



# Conseil de Communauté

## Délibération n°872020

Mardi 28 juillet 2020 – 18h00

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt et le vingt-huit juillet à 18 heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Chabrol – Espace Mistral à Boisseron, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 48

**Présents :** M. Loïc FATACCIOLI, Mme Karine NADAL, MM. Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mme Viviane BONFILS, M. Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, MM. Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Mme Francine BLANC, M. Michel CRECHET, Mme Nouria DERDOUR, M. Noureddine BENIATTOU, M. Cyril BARBATO, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, M. Claude CHABERT, Mme Julia PLANE, M. Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

**Absents Représentés :** Mme Paulette GOUGEON représentée par Laurent GRASSET, Mme Catherine MOREL SAVORNIN représentée par Véronique MICHEL, Mme Marie PAPAÏX représentée par Nouria DERDOUR et M. Christophe TRIOL représenté par Isabelle AUTIER.

**Secrétaire de séance :** M. Loïc FATACCIOLI.

---

### Objet : Budget Principal – Décision Modificative n°2

**Monsieur Denis Devriendt, vice-président délégué aux finances,** expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2020 du budget principal de la Communauté de Communes :

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2188/815 Acquisition signalétique PEM	5 000,00	c/1321/830 Subvention Ademe étude voie verte	25 000,00
c/2051/0239 Acquisition licences logiciel site Internet	4 000,00	c/1321/953 Subvention Etat assainissement pont Ambroix	6 000,00
c/21538/815 Eclairage public	5 000,00	c/1321/8124 Subvention Ademe Nouvelle déchetterie	-384 000,00
c/2188/8124 Achat benne gravats déchetterie	5 000,00	c/021/01 Virement du fonctionnement	-308 000,00
c/2151/90 Voiries ZAE	15 000,00		
c/2312/90 Installation portique ZAE Les Fournels	12 000,00		
c/204113/90 Subventions aux entreprises impactées par la crise covid19	1 000 000,00		
c/2041412/830 Fonds de concours aménagement pistes cyclables	-100 000,00		
c/2041412/421 Fonds de concours bâtiments ALSH	-40 000,00		

c/2041412/95 Fonds de concours patrimoine	-40 000,00		
c/2041412/524 Fonds de concours aides au logement	-50 000,00		
c/20418302/815 Convention libération des sols PEM	-41 000,00		
c/231305/8124 Nouvelle déchetterie	-1 450 000,00		
c/2118/90 Acquisitions foncières	-120 000,00		
c/2041582/831 Subvention d'équipement EPTB Vidourle	90 000,00		
c/21538/953 Eclairage chemin Ambrussum	30 000,00		
c/2135/0201 Aménagement réseau informatique	7 000,00		
c/2182/0205 Acquisition véhicule	10 000,00		
c/2188/0203 Matériel technique	-12 000,00		
c/2051/0205 Migration logiciel Ressources Humaines	3 000,00		
c/2051/0201 Licences logiciel gestion financière	6 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>-661 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-661 000,00</b>

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/657358/815 Convention Hérault Transport	16 000,00	c/73111/01 Produit des impôts locaux	-6 000,00
c/6574/301 Subventions animations	-4 000,00	c/73112/01 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	2 000,00
c/62878/831 Frais de fonctionnement Symbo	150 000,00	c/73114/01 Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	-6 000,00
c/657358/831 Subvention Symbo	-110 000,00	c/74833/01 Compensation exonération CET	23 000,00
c/6068/121 Achat masques covid19	510 000,00	c/74835/01 Compensation exonération TH	34 000,00
c/65541/831 Participation fonctionnement EPTB Vidourle	50 000,00	c/74718/121 Subvention Etat achat masques	150 000,00
c/65888/8124 Participation convention déchetterie Sommières	55 000,00	c/74124/01 Dotation d'intercommunalité	31 000,00
c/61109/8124 Rotation de bennes	-140 000,00	c/74126/01 Dotation de compensation	2 000,00
c/65738/810 Subvention Agence d'urbanisme SCOT	78 000,00	c/70388/421 Recettes familles ALSH	-30 000,00
c/617/815 Etude Plan Global de Déplacement	-60 000,00	c/7331/01 Produit Teomi	67 000,00
c/6288/42106 Séjours ALSH	-9 000,00	c/7478/815 Subvention Plan Global de Déplacement (report sur 2021)	-30 000,00
c/61881/421 Repas ALSH	-20 000,00	c/70845/421 Refacturation de personnel aux communes membres	90 000,00
c/6288/421 Animations ALSH	-5 000,00		

c/6247/421 Transport ALSH	-5 000,00		
c/64111/0201 Rémunération titulaire	40 000,00		
c/64131/421 Rémunération non titulaire	90 000,00		
c/61521/90 Entretien espaces verts ZAE	-24 000,00		
c/6217/0201 Remboursement personnel	15 000,00		
c/6184/0201 Formation	8 000,00		
c/023/01 Virement à l'investissement	-308 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>327 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>327 000,00</b>

**Monsieur le Président** demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT) :

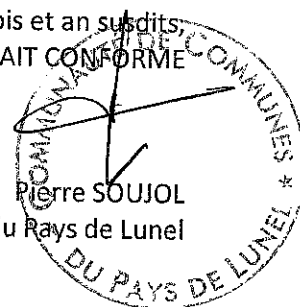
**APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal présentée ci-dessus,

**DECIDE** d'imputer en section d'investissement les subventions versées au titre des participations de la Communauté de Communes aux différents fonds de soutien régionaux mis en place dans le cadre des aides apportées aux entreprises en lien avec les conséquences économiques de la crise sanitaire du covid-19,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
**POUR EXTRAIT CONFORME**

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le *06/08/20*  
Publication du



Pierre SOUJOL  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**  
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex